



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2025-108

PUBLIÉ LE 27 MARS 2025

Sommaire

Centre hospitalier de Falaise / Direction

14-2025-03-14-00011 - Décision n°2025.84 relative au pôle pharmacie
(2 pages)

Page 3

Centre hospitalier de Falaise

14-2025-03-14-00011

Décision n°2025.84 relative au pôle pharmacie



DIRECTION COMMUNE
CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise



CENTRE HOSPITALIER
DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Pharmacie

N° 2025-84

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **monsieur Frédéric VARNIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022 et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 1^{er} avril 2024,

DECIDE

Article 1 – Dispositions relatives au pôle pharmacie

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoist HUBERT**, chef de service en charge du pôle pharmacie du Centre Hospitalier de Falaise, pour l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du pôle, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues du service dans le cadre de la gestion courante.

Monsieur Benoist HUBERT reçoit en outre délégation de signature pour les dispositions relatives à la commande publique :

- Les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés ;
- Les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés du Centre Hospitalier de Falaise.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de monsieur Benoist HUBERT, délégation est donnée à **madame Emmanuelle PORTIER**, pharmacienne, à **madame Elise LABBE**, praticien hospitalier probatoire pharmacien et à **madame Anita FOUYET**, praticien hospitalier.

Article 2 – Dépôt de signature

Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision. Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de respecter les procédures règlementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du CH de Falaise et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3 - Dénonciation

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Elle abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados. La délégation prend fin lorsque l'un des délégataires ou le directeur général de l'établissement support change.

FY

Article 4 – Effet de publicité

La présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance du trésorier principal de l'établissement membre du GHT Normandie Centre et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 5 - Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait, le 14 mars 2025

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du
Centre hospitalier de Falaise et du Centre
hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT
Normandie Centre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Varnier', written over the printed name below.

Frédéric VARNIER